

au programme, à cause du manque de temps et de l'approche de la période des Fêtes. Comme les autres membres de l'opposition officielle, je trouve qu'il est déplorable que nous n'ayons pas l'appui des autres groupes minoritaires à la Chambre, la C.C.F. et le Crédit social, car un principe fondamental est en jeu. Vu notre petit nombre, nous sommes dans une situation à peu près impossible. Il semble que nous ne resterons qu'une trentaine pour poursuivre le débat sur l'importante mesure à l'étude. Nous devons nous lancer dans un marathon ininterrompu, sans avoir l'occasion de nous reposer. Comme on l'a signalé, cette attitude n'est guère logique, elle n'est guère raisonnable.

Quelqu'un a dit que nous devrions remettre l'étude de la loi jusqu'à la prochaine session, peut-être, afin que nous puissions discuter la question à fond et d'une manière sensée. Nous avons aussi le choix d'adopter l'amendement dont la Chambre est saisie et qui comporte, à mon avis, une proposition raisonnable. Comme la Chambre siège sans interruption, y compris le matin, depuis plus d'une semaine, bien des députés sont épuisés. Quelques-uns ont déjà abandonné la lutte et sont rentrés chez eux. Je comprends bien leur désir de partir car je dois parcourir une distance assez considérable pour aller chez moi à Noël. J'ai cependant considéré que la situation était assez importante pour que je reste afin d'exposer mes vues sur ces questions que j'ai essayé de décrire pendant mes courtes remarques cet après-midi. L'opposition ne s'est pas rendue. J'affirme que l'opposition, par son attitude durant le débat, a fourni un apport à la saine administration du pays et à la préservation de la procédure parlementaire démocratique. Elle a laissé entrevoir ce qui surviendra lorsque le présent régime aura été remplacé.

(Texte)

M. Henri Courtemanche (Labelle): Monsieur l'Orateur, je désire ajouter quelques mots pour appuyer l'amendement actuellement à l'étude.

Je me demande si l'on doit reprocher à l'opposition l'attitude qu'elle adopte actuellement. Notre devoir consiste à étudier les projets de lois et en discuter librement. Est-ce la faute de l'opposition si le Gouvernement nous demande d'adopter, à la toute dernière minute, un projet de loi d'une importance primordiale, pendant qu'à certaines occasions, nous avons été dans l'obligation d'ajourner plus à bonne heure que ne le veut le Règlement, faute de travail. Aujourd'hui, nous sommes à la veille des Fêtes. Je comprends que certains députés, qui n'ont pas la chance ni le privilège de demeurer aussi près du

[M. Dinsdale.]

Parlement que bien d'autres, aimeraient partir et retourner immédiatement dans leurs familles, je comprends tout cela. Mais, est-ce une raison pour nous demander d'adopter, à la vapeur, un projet de loi qui nécessite une étude sérieuse?

Le Règlement de la Chambre a été approuvé après une discussion sérieuse et, s'appuyant sur ce Règlement, on a fixé des heures de séance raisonnables. Aujourd'hui, on nous demande de siéger à des heures indues. Pourquoi les députés, de quelque parti qu'ils soient, devraient-ils travailler pendant de plus longues heures que toute autre personne? Nous sommes acculés au mur et nous nous voyons maintenant forcés, par une majorité, d'adopter ce projet de loi contre la fixation des prix, sans avoir eu le temps d'en discuter. Qu'est-ce à dire?

M. Lesage: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande quelle relation il peut bien y avoir entre ce que dit le député et la prolongation des heures de séance, de dix heures à minuit ce soir, car la discussion porte actuellement sur l'amendement de l'honorable député d'Hamilton-ouest (M^{me} Fairclough); le débat actuel n'a rien de commun avec la motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) non plus qu'avec la loi sur le prix de revente.

M. l'Orateur suppléant: J'ai cru comprendre que l'honorable député en était à ses remarques préliminaires, et je lui demanderais de revenir au sujet à l'étude le plus tôt possible.

M. Courtemanche: Merci monsieur l'Orateur. Je me trouve justement face à une situation où l'on nous demande...

M. Lesage: ...de prolonger le débat.

M. Courtemanche: Où l'on nous demande d'exprimer notre opinion en toute chose...

M. Lesage: C'est bien de l'enfantillage.

M. Courtemanche: L'enfantillage, je ne sais pas de quel côté il est.

M. Lesage: Écoutez-vous parler et vous le verrez bien.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Courtemanche: Je crois qu'il est du devoir de tout député de chercher à trouver dans un projet de loi tout ce qu'il est en droit d'en attendre, et il est aussi de son devoir d'émettre son opinion. Pourquoi, alors, ne nous serait-il pas permis, aujourd'hui, d'émettre la nôtre? Et pourquoi le Gouvernement veut-il tant terminer la session dès cette semaine? Nous avons un mandat à remplir, et nous ne donnerions certainement pas l'impression d'être sérieux en